

COMPTE RENDU

Séance du 3 juillet 2014

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 3 juillet deux mil quatorze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, M. DELORME Joël, Mme COUSINA Lydie, Mme KIEFFER Caroline, Mme MARIAGE Sandrine, Mme JEANNEY Laurence, M.TROUSSET Jean-Philippe, Mr MOULINET Marcel.

Mr Bernard WAVREILLE a été nommé secrétaire.

Date de convocation : le 26 juin 2014

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 45/2014 Demande de prolongation du réseau assainissement jusqu'en limite de la zone U du PLU pour la rue de Thillois

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement rue de Thillois.

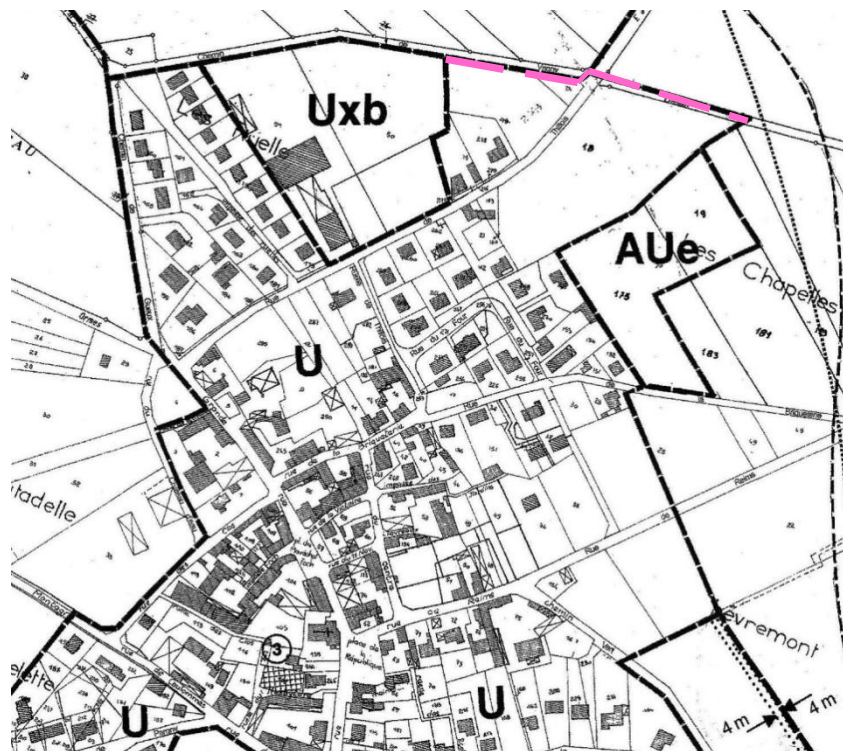
Ce lotissement se trouve en Zone U du PLU de Ormes, il est donc nécessaire de demander à la Communauté de Communes de bien vouloir réaliser l'extension sur le domaine public.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Les membres du conseil,

Décident, à l'unanimité,

De demander la prolongation du réseau assainissement dans la rue de Thillois jusqu'à la limite de la zone U, matérialisée en rose sur le plan ci-dessous.



➤ Délib n° 46/2014 Décision modificative n° 1 pour le paiement du FPIC 2014 (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Mr le Maire rappelle que le montant affecté lors du vote du budget pour le FPIC était de 7 000 € (selon les recommandations de la loi de finances 2014).

Or le courrier adressé par la préfecture fait état d'un prélèvement de 9 834 € pour la commune d'Ormes.

Le Maire propose donc de prendre une délibération de modification de budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'opérer le virement de crédit suivant:

Crédit à réduire :

Chapitre 011

Compte 61521 (Entretien de terrains) pour - 2 834,00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 014

Compte 73925 (Reversement sur FPIC) pour + 2 834,00 €.

➤ **Délib n° 47/2014 Autorisation donnée au maire pour lever la retenue de garantie du Marché VEOLIA pour le chemin du Dresfervuoin**

Vu l'article 103 du code des marchés publics,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser Mr le Maire à lever la retenue de garantie du marché d'eau potable VEOLIA pour un montant de **3021.52** € dès que le PV de réception des travaux d'adduction d'eau potable sera signé par toutes les parties.

➤ **Délib n° 48/2014 Demande d'annulation du paiement des pénalités de retard pour le marché de travaux MARTINS TP du Chemin du Dresfervuoin**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité,

De renoncer au paiement des pénalités de retard pour le marché de travaux de viabilité MARTINS TP du Chemin du Dresfervuoin.

➤ **Délib n°49/2014 Convention d'occupation du logement communal situé Place de la Mairie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

De mettre à la disposition de *Mr et Mme BRUNELLA Patrick* le logement situé au 4, place de la République à compter du 1^{er} septembre 2014 pour un loyer mensuel de 700 € et pour une durée de bail de 3 ans renouvelable.

Le dépôt de garantie est fixé à 700 € correspondant à un mois de loyer.

Les consommations d'électricité et d'eau potable seront directement acquittées par les locataires lors de leur période d'occupation.

➤ **Délib n° 50/2014 versement d'une subvention exceptionnelle pour la participation au paiement d'un camion de pompiers du CPI de Gueux**

Après avoir entendu l'exposé de mr le Maire,

Vu le courrier adressé par le Chef de Centre du CPI de Gueux,

Considérant que le montant de la participation pour la commune s'élève à 2025 €,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 2025 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gueux.

➤ **Délib n° 51/2014 Subvention exceptionnelle accordée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers : décision modificative n° 2**

Considérant le versement de la subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gueux,
Les membres du conseil,
Décident à l'unanimité,
D'opérer le virement de crédit suivant:

Crédit à réduire :

Chapitre 011

Compte 61521(entretien des terrains) pour - 2 025,00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 65

Compte 6574 (subventions associations) pour + 2 025,00 €.

➤ **Rédaction du programme annuel de prévention (Document unique)**

Dans le cadre de la mutualisation des services, un projet de mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels a été engagé par la Communauté de Communes en liaison avec toutes les communes en faisant partie.

Cette démarche, à l'initiative de la CCCV, a permis à chaque commune, sous l'accompagnement du Centre de Gestion, d'élaborer son propre Document Unique.

Cette action a abouti par la mise à disposition gratuite pour les communes (financement globalisé par la CCCV et récupération d'une subvention allouée par le Fonds National de Prévention au niveau intercommunal d'un montant de 51 680 €) d'un agent préventeur qui, suite à une visite d'accompagnement a réalisé son rapport d'intervention.

Pour finaliser le projet et permettre le dernier versement de la subvention, le Centre de Gestion demande aux communes de rédiger un programme annuel de prévention et de le mettre à jour continuellement. Ce rapport devra être remis au CDG 51 avant le 22 août 2014.

➤ **Point sur le projet du futur lotissement rue de Thillois**

Mr SUPPLY rappelle que le projet de lotissement fait l'objet d'un budget annexe.

Il explique que pour la fiscalité du lotissement deux options existent, celle du paiement de la TVA sur le prix de vente est retenue car plus avantageuse.

Mr le Maire précise que pour établir le plan de financement qui permettra de fixer un prix de vente il attend de la part de la CCCV un écrit concernant les modalités de réalisation des réseaux d'assainissement.

II. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Travaux de réfection des peintures des menuiseries du bâtiment de la Mairie**

Mr Bernard WAVREILLE précise qu'il a rencontré la société DUFOUR TASSEL pour établir une proposition chiffrée. Mr Denis COUSINA informe l'assemblée qu'il a demandé conseil auprès du Service Départemental de l'Architecture de la Marne pour le choix de la couleur.

✓ **Commission Fleurissement Embellissement**

Mme Lydie COUSINA précise que la commission a procédé au fleurissement du village pour un budget de 270 € TTC.

Elle ajoute qu'une rencontre avec les élus des Mesneux a eu lieu pour étudier le devis présenté par BROCHET-LANVIN dans le cadre du réaménagement du rond point route de Dormans. La commission se laisse encore quelque temps pour étudier d'autres propositions.

Mme Lydie COUSINA poursuit en informant que la commission a aussi rencontré DRTP pour travailler sur les possibilités de pose de décorations de Noël. DRTP doit rendre une proposition chiffrée pour le 29 juillet 2014.

✓ **Signalisations**

Mr le Maire présente le devis de pose de signalisations d'indication de la Zone des Blancs Fossés. Celui-ci est accepté pour un montant de 1825 € HT.

✓ **Avancement des travaux Chemin du Dresfervuoin**

Mr Michel SUPPLY informe l'assemblée que la pose des bordures et des caniveaux est en cours. Il demande au conseil de réfléchir sur un choix de nom pour cette nouvelle voirie.

✓ **Aménagement numérique : très haut débit**

Mr le Maire fait lecture du dernier courrier du Conseil Général concernant l'accès très haut débit des communes rurales. Il précise qu'il demande à Mr le Président de la CCCV d'être personnellement associé au projet vu les problèmes récurrents de dégradation du haut débit sur Ormes.

✓ **Célébration du centenaire 14-18**

Mr Michel SUPPLY informe l'assemblée du courrier adressé par son confrère Mr le Maire de Muizon, l'informant de l'annulation de la publication du livret récapitulatif sur le centenaire faute d'exemplaires suffisants. Mr SUPPLY précise que cela n'empêchera pas la commune d'Ormes de commémorer le centenaire lors de la cérémonie du 11 novembre 2014.

✓ **Remplacement de l'agent communal pendant ses congés d'été**

Mr le Maire précise qu'une candidate ormoise a été retenue. Elle commencera son contrat en binôme avec l'agent communal dès le 21 juillet 2014.

✓ **Réforme des rythmes scolaires**

Suite à la requête évoquée lors du procès verbal du 5 juin 2014, Mr le Maire de Tinquieux a adressé aux parents un courrier précisant les activités proposées (lors des TAP de 15 h 45 à 16 h 30). Elles sont réparties en trois groupes : sportives, culturelles et artistiques avec comme lieu d'accueil privilégié le « Carré Blanc ». Le tarif est de 14 € /enfant pour une période de 7 semaines soit 0.50 € /jour/enfant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h30.

Séance du 3 juillet 2014

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
45/2014	Intercommunalité	Demande de prolongement de réseau assainissement
46/2014	Finances	Décision modificative N° 1 pour le FPIC
47/2014	Marché travaux	Autorisation de lever de retenue de garantie
48/2014	Marché travaux	Demande annulation paiement de pénalités
49/2014	Patrimoine	Convention occupation logement mairie
50/2014	Pompiers	Demande de subvention
51/2014	Finances	Décision modificative n° 2 : paiement subvention